

	ENVIRONNEMENT	Date d'application 12/03/2015	DA.19/01
	ENGAGEMENT D'ACCESSIBILITE ENTRE DEMARNE ET L'ENTREPRISE MITOYENNE	Rév : 01	Page 1 / 3

ENGAGEMENT D'ACCESSIBILITE

Entre

La société DEMARNE,
5 rue d'Alsace,
62200 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Et la société :

Nom de l'entreprise mitoyenne	LES SIRENES BOULONNAISES
Adresse	8/12 Rue Saint Vincent de Paul 62 200
Représentée par	NARC NARCOTTE

1./ Objet

1.1/ Cadre réglementaire

L'arrêté du 23 Mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2221 (préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et notamment l'article 12.1 « Accessibilité des services incendie et de secours en cas d'incendie », impose à chaque société à mettre en place les modalités d'accessibilité en cas d'incendie.

1.2./ Modalités

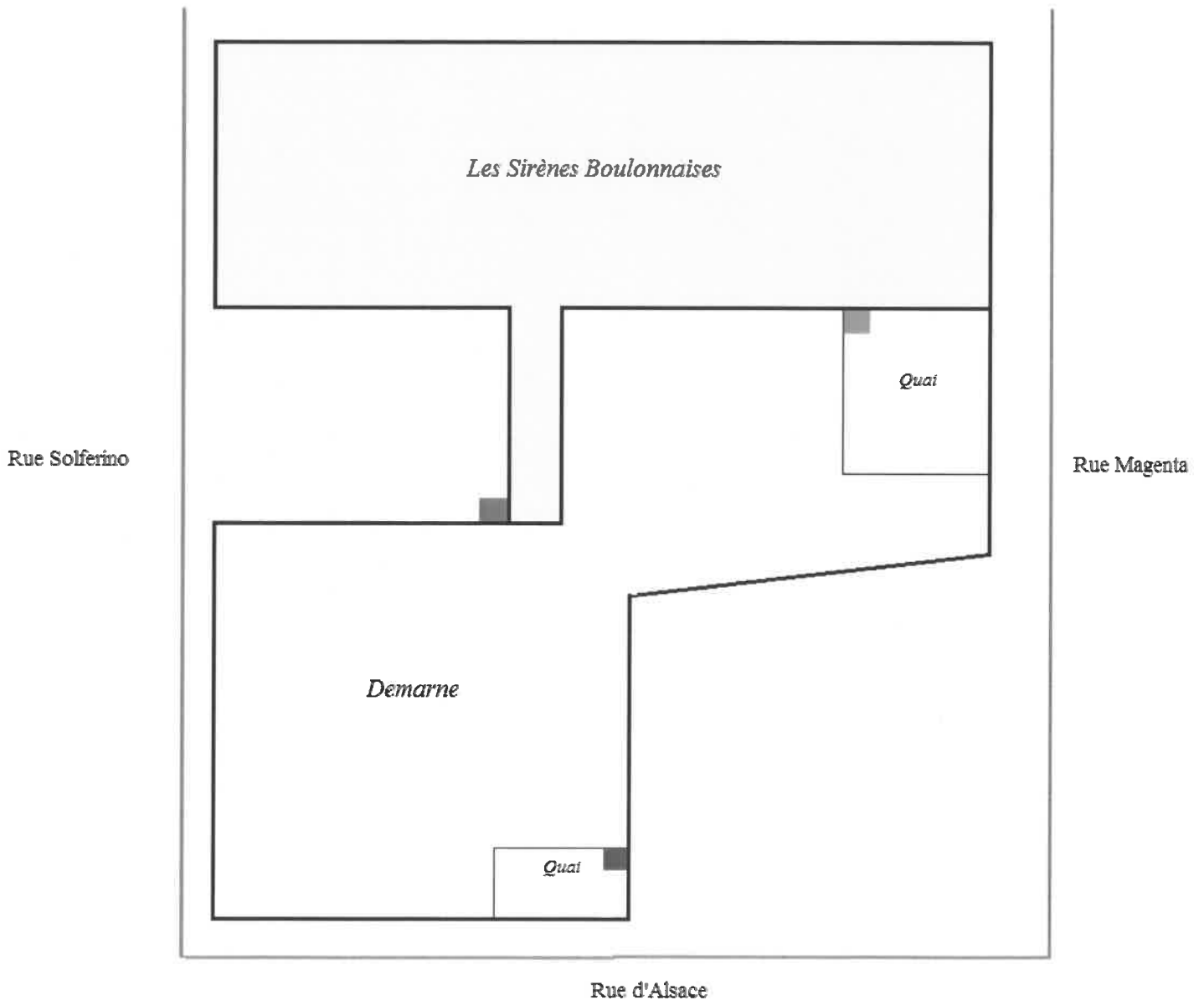
L'entreprise mitoyenne s'engage à communiquer toutes modifications des données, à l'entreprise DEMARNE dans les meilleurs délais. Les parties s'engagent à s'informer mutuellement de tout changement de procédure mise en place.


	ENVIRONNEMENT	Date d'application 12/03/2015	DA.19/01
	ENGAGEMENT D'ACCESSIBILITE ENTRE DEMARNE ET L'ENTREPRISE MITOYENNE	Rév : 01	Page 2 / 3

2./Accord sur l'accessibilité des quais

L'entreprise mitoyenne assure par sa signature, en cas d'incendie :

- ✓ La libération rapide du quai, mitoyen à la limite de propriété de l'entreprise sinistrée, afin de permettre l'accès au site, le dégagement et le retournement des véhicules des services du SDIS 62.



	ENVIRONNEMENT	Date d'application 12/03/2015	DA.19/01
	ENGAGEMENT D'ACCESSIBILITE ENTRE DEMARNE ET L'ENTREPRISE MITOYENNE	Rév : 01	Page 3 / 3

INFORMATION EN CAS D'ALERTE INCENDIE
Dans le but de libérer le quai de l'entreprise mitoyenne



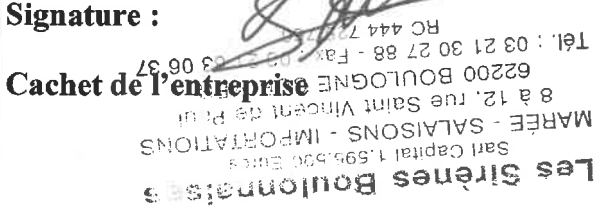
Disponibilité	DEMARNE	
	Nom, Prénom	Téléphone
En semaine avant 12h	NARC	06 07 91 36 41
	NARCOTTE	
	RENAUD	
En semaine après 12h	NARCOTTE	06 07 91 36 50
	Esther Binelo	
	THIAN	
Week end	NARC	06 07 91 36 41
	NARCOTTE	
	RENAUD	
	NARCOTTE	06 07 91 36 50

INFORMATION EN CAS D'ALERTE INCENDIE
Dans le but de libérer le quai de l'entreprise mitoyenne

Disponibilité	DEMARNE	
	Nom, Prénom	Téléphone
En semaine la journée	CASAUX Antoine	06.01.78.73.22
	GLOAGUEN Alain	06.07.57.14.67
Semaine entre 18 et 7h et Week end	CASAUX Antoine	06.01.78.73.22
	GLOAGUEN Alain	06.07.57.14.67

En cas d'incendie, Mr CASAUX Antoine est directement contacté par le système d'alarme via report d'alarme sur téléphone portable. Il lance la procédure d'information des tiers mitoyen dès prise en compte de cet appel.

Fait en double exemplaire.

ENGAGEMENT DE LA SOCIETE MITOYENNE	ENGAGEMENT DE DEMARNE
Fait le ... 3/10/2018 ..	Fait le 03/10/2018.
Nom du signataire : NARCOTTE Marc	Nom du signataire : Antoine Casaux
Fonction : gerant	Fonction : Responsable QHSE
Signature : 	Signature : 
Cachet de l'entreprise 	Cachet de l'entreprise 